

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS



Zone réservée : Localités de Gressy et de Sermuz (Plan d'affectation temporaire)

Plans de situation et Règlement

DOSSIER POUR ENQUÊTE PUBLIQUE

Approbation par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains le 03.02.2021. Mise à l'enquête publique du 20.02.2021 au 24.03.2021 par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains

Signatures and stamps of the Syndic, Conseil communal, and Département de Jura-Nord Vaudois, dated 9 FEB. 2022.

Sein base cadastrale du 15.12.2020. Base cadastrale authentifiée le 23.12.20. David Varidel, Ingénieur géomètre breveté.



Yverdon-les-Bains, le 17 décembre 2020. Dossier n°4936-YVE

Règlement de la zone réservée

- Article 1 But: La zone réservée selon l'article 46 de la LATC est instaurée dans le but de suspendre temporairement la constructibilité des localités de Gressy et de Sermuz... Article 2 Périmètre... Article 3 Effets... Article 4 Approbation, durée et abrogation...

Légende des Plans de situation de la zone réservée

- À titre contraignant (régulé par la présente planification): Périmètre de la zone réservée, Emprise de la zone réservée. À titre indicatif (régulé par une autre procédure en vigueur): Limite communale, Bâtiment existant, Objet divers, Aire forestière. À titre informatif (mentionné à titre d'information, hors procédure): Avenue de, Nom de rue ou lieu-dit.

